

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 août 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-deux (17-08-2022) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Louis Filteau, est aussi présent.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

Désignation de monsieur Louis Filteau à titre de greffier-trésorier adjoint

CONSIDÉRANT l'absence de madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière;

Re 22-08-149

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de désigner monsieur Louis Filteau greffier-trésorier adjoint pour la présente séance en remplacement de madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière;

Adoption de l'ordre du jour

Re 22-08-150

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour :
 - a) Désignation de monsieur Louis Filteau, à titre de secrétaire-trésorier adjoint;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022;

5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Dépôts des rapports trimestriels au 20 juin 2022 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés;
8. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Adoption des recommandations du Comité technique;
10. Autorisation de déposer un projet d'agrandissement des bureaux administratifs de la MRC de Mékinac au Programme d'amélioration de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
11. Participation au tournoi de golf MÉKINAC du Club de golf le St-Rémi;
12. Entente de partenariat annuelle avec la Chambre de commerce de Mékinac;
13. Appui au club de motoneige de la Mauricie;
14. Augmentation de la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement pour le programme RénoRégion;
15. Avis de conformité de règlements d'urbanisme :
 - a) Règlement 2022-328 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Adelphe;
16. Travaux illégaux tenus au Lac Mékinac : appui au Conseil de la Nation Atikamekw;
17. Service d'urgence 911 sur appareil mobile;
18. Adoption du règlement 2022-184 sur l'occupation du domaine public municipal;
19. Varia :
 - a) Fin d'embauche d'un employé
20. Questions de l'assemblée;
21. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 juin 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le greffier-trésorier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Re22-08-151

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 11 juillet 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le greffier-trésorier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022.

5. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u>	<u>252 466.80</u>
---	-------------------

<u>Déplacement des employés (es) (2 mois)</u>	<u>7 543.01</u>
--	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Hydro-Québec	2 168.99
Telus Mobilité	540.11
Telus Québec	813.06
Télécommunications Xittel inc.	1 312.70
Service de paie Desjardins	364.96
Retraite Québec Secteur public - Carra	215.62
Syndicat des employés	1 619.21
Acolyte	5 925.01
Microgest Informatique	744.28
Servitech	6 738.82
Distribut'eau Plus	117.00
Rose Pétale	75.00
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	770.00
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.47
Rum & Code	94.86
Servitech	6 738.82
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	357.46
Revenu Québec	3 543.35
Fournitures de bureau Denis	1 100.30
Gilles Gauthier	250.00
Ici Médias - Hebdo Mékinac/Des Chenaux	202.36
RREMQ	16 905.92
Boulangerie Germain	267.10
Le Nouvelliste	1 287.72
Club de golf Tawachiche	400.00
Association des aménagistes régionaux	592.12
Energycycle	333 536.65
Centre Bureautique Mauricie Inc.	522.71
Savonnerie B-L Enr	40.83

DMC Climatisation	411.04
GSC Communication	86.23
Les Affaires - Abonnement	68.97
Androïde	332.74
Hygiène Nancy Duval	3 983.66
La Capitale	15.66
Visa Desjardins	
Roadpost	99.65
Frais déplacement	407.62
Microsoft	294.24
Publications du Qc	344.93
RACJ	40.00
Informatique	106.06
Registre foncier	3.00
Projet agricole	140.96
Ferme Galyco SENC	480.00
Xerox	947.91

Total fournisseurs : 400 546.10

FLI/FLS

Entreprise Claude Vallée - FLI	21 500.00
Entreprise Claude Vallée - FLS	43 500.00
Acceo FLI-COVID	86.88
Acceo FLI	109.55
Acceo FLS	96.20

Total FLI/FLS : 65 292.63

Fonds région ruralité volet 2

Fête estivale Lac-aux-Sables	1 000.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	50 000.00
L'Accorderie Mékinac	27 000.00
Municipalité de Sainte-Thècle	30 000.00

Total FRR2 : 108 000.00

Service de développement économique

Bulbi-Serres enr. (sauce piquante)	3 686.25
9124-0028 Québec Inc.	253.38
Fédération UPA Mauricie	574.88
Bad Boy Design	427.71
Equifax	605.77

Total SDE: 5 547.99

Activité de loisir/culture

Résidence Le Béli - Aide financière Culture Mékinac	63.00
Municipalité St-Séverin	400.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	277.15
Municipalité de Hérouxville	1 000.00
CIUSSS MCQ	206.97
Maison des familles de Mékinac	6 195.00

Total Loisir/Culture : 8 142.12

Promotion Touristique

Ici Médias - Hebdo Mékinac/Des Chenaux	1 154.92
Le Nouvelliste	1 609.65
Oz Design	13 486.57
Fixe info	183.93
Tissus et décor Martine Richard	25.29
Tourisme Mauricie - Cotisation annuelle	649.61

Total Tourisme : 17 109.97

Plan de communication

IciMédias - Hebdo Mékinac/Des Chenaux	1 154.92
Le Nouvelliste	1 609.65

Total Plan de communication: 2 764.57

Programme de rénovation de l'habitat

Programme RénoRégion-Ste-Thècle-PRR0122	8 429.43
Programme RénoRégion Notre-Dame-PRR0117	3 261.58

Total Rénovation de l'habitat : 11 691.01

Cour municipale

Ministre des Finances	17 065.18
Purolator	83.17
Étude Cloutier, Samson & Francoeur, notaires	201.21
Denis Carpentier	200.00
AGCMQ - Congrès 2022	1 243.11

Nathalie Bellemare - Remboursement adjudicataire	6 213.91
Ville de La Tuque - remb contraventions	445.00
BAVAC	468.00
SAAQ	121.32

Total Cour municipale : 26 040.90

Baux de villégiature

MRC de Mékinac - dépenses 2021 + intérêts	1 225 107.69
Association sportive du Zec Gros-Brochet	21 000.00

Total Baux de villégiature : 1 246 107.69

Grand total : 2 151 252.79

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	30.30
--------------	-------

Total Parc industriel : 30.30

TNO MÉKINAC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	5 628.06
Gestion TMJ - Castors secteur Tawachiche	300.00
9245-5674 Québec Inc. (Romar Inc.)	3 449.25
RIVST-M	1 643.32
SEPAQ	1 788.63
Harnois Énergies	168.81
Medias Transcontinental - Journal Constructo	648.69
Les Entreprises Romar	3 449.25
Oze Publicité	244.91

Total TNO : 13 871.67

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois 1 811.98

Rémunération des maires (2 mois) 17 891.99

Fournisseurs de biens et services

RREMQ	16 994.08
Desjardins assurances collectives	12 892.54
Syndicat régional des employés municipaux	1 633.89
Savonnerie BL	98.31
Pluritec	52 979.12
Sûreté du Québec	10 000.00
Acc d'alarme et d'incendie Idée Fil	1 978.15
Bad Boy Design	301.81
Fournitures de bureau Denis	83.09

Total Fournisseurs de biens et services: 96 960.99

Fonds région ruralité volet 2

Clinique dentaire St-Tite	10 000.00
9389-5902 Québec Usinage RS	6 875.00

Total FRR2 : 16 875.00

Baux de villégiature

Shineexpert	201.21
-------------	--------

Total Baux : 201.21

Cour Municipale

Purolator	111.45
SAAQ	97.47
Ministre des Finances - Remboursement amendes	7 704.00
BAVAC	260.00

Total Cour municipale : 8 172.92

Grand total : 141 914.09

TNO DE MÉKINAC

ADMQ - Colloque annuel	260.00
------------------------	--------

Total TNO : 260.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 août 2022.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 22-08-153

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 août 2022 totalisant 2 293 166.88 \$ pour la MRC, 30.30 \$ pour le parc industriel régional et 14 131.67 \$ pour les TNO.

6. Correspondance

Le greffier-trésorier adjoint fait la lecture de la correspondance suivante :

- Marc-André Leblanc, Directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe qu'une somme de 74 951 sera déposée dans le cadre de la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, nous informe qu'une somme de 160 000\$ est disponible dans le cadre du programme RénoRégion pour l'année 2022-2023;
- Le directeur de la direction des aides en transport collectif au ministère des Transports nous transmet un versement de 1 476 \$ qui est le versement final de l'aide financière pour 2021;
- Accusé réception du ministère des Transports concernant notre résolution 22-05-94 en appui à la Ville de Shawinigan concernant un lien cyclable entre les secteurs Saint-Georges et Grand-Mère;
- Jonathan Julien du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous informe que notre demande de subvention (V2-2022-1) pour la relocalisation de tronçons du chemin Doucet a été retenue;
- La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, nous informe des différents outils disponibles concernant le patrimoine culturel;
- Katia Petit, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique, nous informe que des inspections et vérifications en sécurité incendie seront faites à compter de septembre 2022 conformément à l'article 145 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- La FQM nous informe que notre projet dans le cadre du programme Accueillir en français a été accepté et qu'un montant de 6 075\$ a été attribué pour le projet À la découverte de Mékinac;
- L'équipe de APGA nous informe que notre demande de subvention concernant l'implantation de frigos communautaires a été rejetée puisque le projet est considéré non admissible selon le cadre normatif. (section 2.6);
- Remerciements pour notre contribution lors du Défi têtes rasées Leucan;
- Résolution 10524-22 de la MRC de la Rivière-du-Nord concernant la demande de modification à la mission du ministère des Transports;

- Résolution 21-07-189-O de la MRC du Rocher-Percé concernant une demande d'assouplissement des règles de la convention à Accès entreprise Québec (AEQ);

Appui à la MRC du Rocher-Percé : demande d'assouplissement des règles de la convention à Accès entreprise Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT la résolution 21-07-189-O de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec leur demande;

Re 22-08-154

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer MRC du Rocher-Percé dans sa demande d'assouplissement des règles de la convention à Accès entreprise Québec (AEQ), afin de permettre que les sommes octroyées puissent être dépensées au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

- Résolution 22-06-29-24 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la demande au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements d'eau souterraine;
- Résolutions concernant les véhicules électriques et hybrides : Ri-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-St-Grégoire et Ste-Brigide d'Iberville, 2022-08-265 de la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et 2022-08-16 de la MRC des Etchemins;

Appui à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont Saint-Grégoire et Ste-Brigide d'Iberville : normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et véhicules hybrides

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville en rapport avec l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et véhicules hybrides

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides

CONSIDÉRANT qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

Re 22-08-155

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide d'Iberville de demander à l'association canadienne des constructeurs de véhicules

d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules étrangers;

Dépôt de la correspondance

Re 22-08-156

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

7. Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2022 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des Territoires non organisés.

Lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2022, sont donc déposés.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2022 est, jusqu'à maintenant, respecté.

8. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 juin 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-08-157

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Le Relais des Sablois Inc. (achat par 9470-9797 Québec Inc.)

10 000 \$ FRR-entreprises privées-démarrage relève

10 000 \$ FLI-Relève

5 000 \$ FLI

5 000 \$ FLS

Patrick Duchesne (compagnie à être formée pour l'exploitation d'une station-service/dépanneur)

15 000 \$ FLI

15 000 \$ FLS

9. Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-08-158

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Mise à jour et sécurité des installations MIS-MEK FRR-L-22-11

Camping MIS-MEK communautaire
9 011\$

Études préliminaires des travaux de transformation de l'église de Notre-Dame-des-Anges en 19 logements abordables FRR-ML-22-12

NDDAvenir
40 378\$

10. Autorisation de déposer un projet d'agrandissement des bureaux administratifs de la MRC de Mékinac au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour un projet d'agrandissement des bureaux administratifs de la MRC afin d'améliorer l'accessibilité;

CONSIDÉRANT que la MRC a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné et qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Re 22-08-159

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), le tout aux conditions ci-haut mentionnées et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer tous les documents pertinents à cette demande.

11. Participation au tournoi de golf MEKINAC du Club de golf Le St-Rémi

CONSIDÉRANT la demande de participation au tournoi de golf MEKINAC du club de Golf le St-Rémi;

Re 22-08-160

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à la l'achat de deux (2) foursomes pour le Tournoi MEKINAC du club de golf Le St-Rémi.

12. Entente de partenariat 2021-2022 avec la Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la Chambre de commerce de Mékinac;

Re 22-08-161

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac s'engage à participer financièrement à la hauteur de 10 000 \$ pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, le tout aux conditions convenues entre les parties et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente à cet effet.

13. Appui au Club de Motos Neige de la Mauricie

CONSIDÉRANT l'importance du sentier 360 pour le tourisme hivernal;

CONSIDÉRANT que près de 15000 motoneigistes empruntent ce sentier annuellement;

CONSIDÉRANT le danger que représente la configuration actuelle pour les motoneigistes empruntant le sentier 360 pour se rendre de St-Tite vers la municipalité de St-Joseph de Mékinac;

Re 22-08-162

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC Mékinac appui la demande du Club de Motos Neige de la Mauricie visant la relocalisation du sentier sur une distance de moins de 70 mètres, dans le secteur de la Réserve biodiversité de Grandes-Piles (2122DP-412-01) afin de rendre ce tronçon plus sécuritaire.

14. Augmentation de la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement pour le programme RénoRégion

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société d'habitation du Québec relativement aux critères d'admissibilité du Programme RénoRégion;

Re 22-08-163

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de porter le montant maximal admissible d'un immeuble à 150 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion.

15. Avis de conformité de règlements d'urbanisme : Règlement 2022-328 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 2022-328 modifiant son règlement de zonage;

Re 22-08-164

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement suivant :

- Règlement numéro 2022-328 modifiant le règlement de zonage

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

16. Travaux illégaux tenus au Lac Mékinac : appui au Conseil de la Nation Atikamekw

CONSIDÉRANT les événements survenus le 12 juillet 2022 dans la municipalité de Trois-Rives, plus précisément au lac Mékinac, emplacement dont la gestion commune est assurée par la MRC de Mékinac, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que la Nation Hurons-Wendats se serait accordé le droit de délivrer des permis aux citoyens de cette dernière sur le territoire de la MRC de Mékinac sans le consentement du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs, ce, sans aucune discussion préalable auprès du Conseil de la Nation Atikamekw revendiquant ledit territoire;

CONSIDÉRANT que lesdits événements font foi d'une dispute historique de territoires ancestraux entre le Conseil de la Nation Atikamekw et la Nation Hurons-Wendats;

CONSIDÉRANT que l'emplacement faisant l'objet du litige actuel touche les mêmes terres convoitées pour le projet de construction d'une auberge touristique au lac Mékinac, projet élaboré il y a déjà quelques années par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce projet a obtenu le soutien du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère du Tourisme et du ministère de l'Économie et de l'Innovation et qu'un appel a même été lancé à l'international afin d'amener des promoteurs à investir dans ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque, la MRC de Mékinac ainsi que les villes ou MRC limitrophes ont établi depuis plusieurs années une étroite collaboration auprès du Conseil de la Nation Atikamekw, cette dernière siégeant officiellement à la Table des élus de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre devoir d'appuyer le Conseil de la Nation Atikamekw dans leur démarche que nous considérons légitime dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les terres du domaine de l'État sont sous la gestion du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs;

Re 22-08-165

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs de mettre immédiatement un terme à tous travaux exécutés sous le sceau de permis non réglementaires émis par la Nation Hurons-Wendats et qu'une ordonnance soit dressée afin que les lieux soient remis à leur état naturel.

17. Service d'urgence 911 sur appareil mobile

CONSIDÉRANT que certains appels 911 logés à partir d'un téléphone cellulaire via une connexion Wifi sont dirigés vers une centrale d'appels à Sudbury en Ontario où les intervenants sont anglophones ce qui augmente les temps d'intervention;

CONSIDÉRANT que cette problématique peut entraîner de graves conséquences pour les personnes ayant contacté le 911, car elles sont transférées au responsable de notre territoire dans des délais non raisonnables;

CONSIDÉRANT qu'actuellement seuls les appels cellulaires via Wifi sont disponibles dans certains secteurs;

Re 22-08-166

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au Gouvernement qu'une solution viable et efficace soit instaurée dans les meilleurs délais.

18. Adoption du règlement 2022-184 sur l'occupation du domaine public municipal

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2021-184 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022;

Re 22-08-167

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que ce conseil adopte le règlement numéro 2022-184, intitulé : *Règlement sur l'occupation du domaine public municipal*, tel que présenté.

19. a) Fin d'embauche d'un employé

CONSIDÉRANT le départ du dessinateur au service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que sans dessinateur le service d'ingénierie ne peut réaliser de nouveaux projets d'infrastructures municipales nécessitant des plans;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 86 est toujours en probation et qu'on ne peut y garantir du travail à moyen terme;

Re 22-08-168

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

Que la MRC mette fin à l'emploi de l'employé numéro 86 avec effet en date du 19 août 2022 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'employé et au syndicat;

D'autoriser l'appel de candidatures pour recruter un nouveau dessinateur;

D'autoriser que le service d'ingénierie puisse faire affaire avec des contractuelles pour les travaux à réaliser.

20. Questions de l'assemblée

9 personnes sont toujours présentes dans la salle et seulement 3 questionnent le conseil.

21. Levée de l'assemblée

Re 22-08-169

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffier-trésorier adjoint